

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF

Procès- Verbal du conseil municipal du 25 août 2026

Présents : BAUDURET Cloé, CRETIN Christian, VETTORELLO Sophie, MENIGOZ Mathieu, BOURDICHON Mathilde, ROB Manon, BRETON Nicolas, PROST Julien, GENESTE DECONFIN Zélie, BRUILLOT Maxime, EPAILLY Stéphane, ARROYO Gema, GREMION Karine.

Absents excusés : FRANCOIS Marine (pouvoir à Cloé BAUDURET), ARBEZ André (pouvoir à Maxime BRUILLOT)

M. MENIGOZ Mathieu a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du PV précédent
- ✓ Rénovation de la fontaine Napoléon et du Monument aux morts : adoption des devis et subvention du PNR.
- ✓ Délibération sur le rapport du SIEG 2025.
- ✓ Point financier : Décision Modificative Budget COMMUNAL
- ✓ Réflexion sur le projet de création d'une épicerie par le Grominet.
- ✓ OGS : positionnement sur l'adhésion à la société publique locale Terre d'Emeraude tourisme.
- ✓ Questions diverses

1.Approbation du PV précédent

Adopté à l'unanimité des présents à la séance du 6 juillet 2026.

2. Rénovation de la fontaine Napoléon et du Monument aux morts : adoption des devis et subvention du PNR

Mme le Maire rappelle que la fontaine Napoléon n'est plus étanche depuis quelques années et a besoin d'un nettoyage en profondeur, tout comme le monument aux morts.

Considérant la volonté de redonner de l'éclat à ce petit patrimoine communal situé sur la place centrale du village ;

Vu la convention de partenariat concernant la restauration du petit patrimoine du Parc du Haut Jura,

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les devis suivants :
 - 720 € HT pour le nettoyage et rejointement des fissures de la fontaine par l'Atelier des Tailleurs de Pierres
 - 7 078 € HT pour le décapage de l'intégralité de la fontaine et du monument aux morts par AEROTECH 39
 - 1 274.75 € HT pour la fourniture de produits d'étanchéité par LABO France
 - 96.51 € HT pour la fourniture de peinture des parties métalliques par JEFCO
- ✓ prend note du total de 9 169.26 € pour l'ensemble des travaux et de la subvention de 3 758.18 € du Parc du Haut-Jura.

3. Délibérations sur le rapport annuel et modification des statuts et du règlement intérieur du SIEG.

- ✓ Mme Le Maire présente le rapport annuel 2025 du service de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2025 du S.I.E.G.

- ✓ Mme le Maire indique que le SIEG a approuvé la modification des statuts et du règlement intérieur du syndicat pour permettre de réaliser des travaux liés à la DECI dans certaines communes membres mais financés par les communes demandeuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts et du règlement intérieur du S.I.E.G.

4. Décision modificative n°1 du Budget communal

Afin de prendre en compte les investissements engagés depuis le vote du budget primitif (changement de la chaudière 22 rue des Saillards, rénovation du petit patrimoine etc), il convient d'effectuer les virements de crédits nécessaires. Adopté à l'unanimité.

5. Réflexion sur le projet de création d'une épicerie par le Grominet.

Suite à la présentation du projet de création d'une épicerie au sein du restaurant par Mme Marina FLAVIGNY lors du Conseil de juillet, Le Conseil Municipal estime avoir besoin d'un projet plus abouti concernant l'organisation générale (horaires d'ouverture, personnel prévu, plans, fournisseurs...) et un plan de financement affiné.

De plus, le Conseil rappelle que la commune n'a pas la compétence pour lui apporter une aide financière directe, cette compétence revient à la région et à la communauté de communes dans une moindre mesure.

Il est évoqué que la commune pourrait apporter un soutien matériel, sans certitude, en fonction de la viabilité du projet.

Le Conseil municipal considère que le loyer modéré (1000 € pour l'ensemble du bâtiment) constitue déjà une forme d'aide.

6. OGS : positionnement sur l'adhésion à la société publique locale Terre d'Emeraude Tourisme pour la gestion des investissements et parkings des sites touristiques : Ilay et Pic de l'Aigle.

Mme le Maire rappelle que la CC la Grandvallière, qui a la compétence tourisme, est engagée dans l'Opération Grand Site de France « vallée du Hérisson plateau des 7 lacs », qui a pour but d'obtenir le label pour la zone concernée. L'objectif étant la préservation des sites classés dans le respect de l'environnement, des visiteurs et des riverains.

Lors du mandat précédent, une discussion avait démarré sur l'intérêt d'une coopération avec la SPL (société publique locale) de Terre d'Emeraude Tourisme pour financer les investissements sur ces sites. Après rencontre avec le directeur de la SPL et examen des études existantes, la volonté est de refuser cette adhésion (14 voix pour le refus et 1 abstention), pour conserver la maîtrise des investissements et des recettes potentielles. Cette position sera transmise à la CC Grandvallière.

7. Plan d'urgence pour le rafraichissement des écoles

En réaction à la canicule, diverses formes d'aides sont proposées pour rafraichir les établissements scolaires ; celui qui retient l'attention du Conseil est le financement par EDF de ventilateurs. Le Conseil charge Mme le Maire de trouver le matériel le plus adéquat, disponible actuellement puisque ce plan se termine le 30 septembre 2026.

L'aide potentielle est de 400 € par appareil dans la limite de 10.

8. Questions diverses

Pas de questions diverses

Prochain CM fixé au mardi 6 octobre 2026.